Vincentiana, Octobre-Décembre 2013

L'interprovincialité

Enrique Alagarda, C.M.
Visiteur de Barcelona

Je prendrai comme point de départ de ma réflexion le Statut 5, n. 1 : « Soucieuses de coresponsabilité, les Provinces se soutiendront les unes les autres, soit de leur propre initiative soit à l'invitation du Supérieur Général ». Je pense que cela reflète l'esprit qui préside actuellement la relation interprovinciale.

Ce statut rédigé dans une forme si simple est, selon mon expérience, le motif des plus grandes joies et des plus grandes déceptions comme Visiteur. Dans le cas de notre Province, qui est une petite Province ouverte sur la Mission ad gentes, nous avons toujours eu des structures très limitées pour la formation des nôtres et pour les ministères spécifiques (par exemple, les Missions Populaires). Nous avons été donc par nécessité « très interprovinciaux ».

Pour la question de la formation, le fait d'avoir réalisé le séminaire interne ou d'avoir envoyé des étudiants en philosophie et en théologie dans d'autres Provinces a été source d'enrichissement et cela nous a permis de nous sentir plus proches des missionnaires des autres Provinces. Mais aussi, en certaines occasions, nous avons vécu avec douleur la perte de quelques-uns de nos candidats que nous ne pouvions pas accompagner convenablement, étant entre les mains d'autres formateurs. D'où le goût amer de cette expérience. Cependant, je dois dire qu'elle a été plus douce qu'amère.

Les Provinces aussi peuvent vivre selon l'esprit de cette norme, quand elles participent conjointement à des travaux pastoraux, créant des maisons et des projets « interprovinciaux ». Nous autres, nous avons actuellement divers projets interprovinciaux en cours : la Communauté interprovinciale de la Formation Initiale, l'Équipe des Missionnaires Vincentiens pour l'Évangélisation, ainsi que d'autres commissions dédiées à diverses tâches pastorales. Nous avons aussi différentes communautés qui peuvent être considérées comme interprovinciales étant donné la composition de leurs membres : dans la Mission d'Honduras (San Pedro Sula, Puerto Lempira y Patuka) et en Espagne (Valencia). La présence des confrères d'autres Provinces dans nos communautés de la Province de Barcelone est régie par des contrats qui définissent les droits et les responsabilités du missionnaire et des Provinces respectives.

Tout ceci nous permet de maintenir des maisons, des œuvres et des travaux pastoraux concrets, que notre Province, par elle-même, devrait abandonner étant donné la crise des vocations. Selon mon expérience,

signer ces contrats entre Provinces, qui expriment ainsi leur volonté de collaboration interprovinciale tout en précisant bien les droits et les obligations des missionnaires vivant en dehors de leur Province, est d'une importance fondamentale et évite bien des problèmes. Cependant, je dois dire qu'en dernier lieu la collaboration interprovinciale en des travaux pastoraux ou l'établissement de missionnaires dans des communautés interprovinciales dépend fondamentalement de la motivation des missionnaires et de la bonne volonté des Visiteurs respectifs ; quand un de ces aspects fait défaut (la motivation ou la bonne volonté), alors le contrat se transforme en papier humide, et l'œuvre ou la maison va à sa ruine.

Voici une autre question importante à prendre en compte dans la réflexion sur l'interprovincialité : le mode selon lequel se vit la relation Province – Curie Généralice et Visiteur – Supérieur Général. La Curie a insisté pour que notre appartenance à la Congrégation se vive selon un mode plus universel comme en témoignent ces propos du Supérieur Général adressés aux Visiteurs d'Espagne comme motifs vers la reconfiguration :

> *Permettez-moi de vous dire quelque chose en rapport avec la seconde partie de cette seconde Ligne d'Action « cultiver le sentiment d'appartenance à la Congrégation ». Sans cette condition, il sera difficile d'arriver à une quelconque forme de reconfiguration. Cette orientation de l'Assemblée nous a rappelé que nous sommes des missionnaires et que nous appartenons à la Congrégation de la Mission. « Nous sommes tous missionnaires et nous formons plus qu'un corps », disait Saint-Vincent au premier missionnaire. Il est significatif qu'un candidat qui commence le séminaire interne se propose de faire partie de la Congrégation, tout en précisant qu'il appartient à telle ou telle Province* (cf. C. 83 & 1) ; *et les formules des vœux soulignent que c'est dans la Congrégation de la Mission que se vit la vocation d'évangélisateur* (cf. C. 58). *Avant tout, nous sommes des missionnaires qui appartenons à la Congrégation de la Mission. Écoutons de nouveau saint Vincent pour mieux percevoir ce sentiment universel de notre vocation – mission : « Notre vocation – disait-il – consiste à aller, non en une paroisse, non seulement dans un diocèse, mais par toute la terre... »* (XI, 553). *À souligner de manière excessive l'identité provinciale appauvrit énormément notre vocation missionnaire, et rend difficile la collaboration interprovinciale et impossible le fait de penser à la reconfiguration*[1].

Ces dispositions d'appartenance universelle à la Congrégation, remarquées lors de notre dernière Assemblée et rappelées avec insis-

---

[1] G Gregory Gay, *Lettre aux Visiteurs et aux Provinces d'Espagne sur la Reconfiguration* (Rome, le 12 décembre 2011).

tance par la Curie Généralice, ne sont pas toujours vécues dans la pratique dans la paix par les Provinces, les Visiteurs et les missionnaires eux-mêmes. Remarquons qu'il y a une tension qui naît lorsque dans un Conseil Provincial il est question de nommer un missionnaire en dehors de la Province pour lui confier des travaux interprovinciaux encouragés par le Supérieur Général. Pourquoi une telle tension ? Pourquoi une telle nomination est perçue comme une perte ou simplement comme un changement ? Sur ce point je vais donner mon avis personnel et y associer également des suggestions.

Nous autres, Visiteurs, nous vivons l'autorité reçue comme un moyen d'exercer notre responsabilité pour nous occuper des œuvres et des missionnaires de la Province. Quand nous mettons en avant l'appartenance universelle et le pouvoir du Supérieur Général pour nommer des missionnaires dans une partie du monde (cf. C. 101-103), le Visiteur voit diminuer son autorité, mais non pas sa responsabilité, car avec moins de ressources il doit toujours assumer sa responsabilité concernant ces mêmes œuvres. Également les Provinces, quand elles accentuent leur dimension universelle ou interprovinciale, les Provinces voient diminuer leur droit à disposer de leurs ressources humaines et matérielles pour leur propre Province, mais cela ne diminue en rien leur obligation de veiller au maintien et à la viabilité future de leur Province. Je crois que ces tensions se traduisent dans beaucoup de cas par le rejet des initiatives interprovinciales, que l'on finit par considérer comme quelque chose d'imposée. Eliminer de telles tensions signifie :

- Diminuer les responsabilités des Visiteurs, quand nous diminuons son autorité.
- Diminuer les obligations de la Province quand nous diminuons ces droits.

En conclusion, je suis personnellement convaincu de la nécessité de donner de l'importance à l'interprovincialité au sein de la Congrégation, ce qui nous donnera la possibilité d'aller où l'évangélisation des pauvres est le plus nécessaire, mais je crois que même si l'interprovincialité est très liée à la motivation des missionnaires impliquées ou à la bonne volonté des Visiteurs, ceci ne doit pas être laissé comme quelque chose d'anecdotique concernant un groupe de volontaires au sein de la Congrégation.

Si nous désirons que la majeure partie des missionnaires de la Congrégation soit disposée à aller « par toute la terre », comme le disait saint Vincent dans le texte cité précédemment, tout en repoussant un provincialisme excessif, il faut entreprendre des changements radicaux concernant l'organisation de la Congrégation, en révisant les attributs de chacun au sein de cette Congrégation. Par exemple, au niveau de l'interprovincialité : serions-nous disposés à confier nos étudiants en théologie aux mains de séminaires régionaux, dépendant de la Curie

Généralice ou du Président de la Conférence des Visiteurs, pour recevoir une formation internationale et après être nommé par le Supérieur Général pour aller dans les lieux où les besoins sont les plus grands ? Dans cet exemple, il n'y a pas de réponse pour clarifier ce dont je parlais en me référant aux « changements radicaux ».

Unir deux Provinces en une, ou créer un séminaire interprovincial, où tout devra se décider par consensus, ne relève pas de changements radicaux si ce n'est de petites adaptations nécessaires pour survivre en temps de crise. De plus, et je terminerai par cela, sans ces changements pour adapter notre Congrégation au désir d'une appartenance universelle et une disponibilité interprovinciale des missionnaires, les Visiteurs et les Provinces, comme institution, seront toujours plus un obstacle qu'une aide à l'interprovincialité.